Schéma pluriannuel d’accessibilité

2023-2025

Table des matières

[Schéma pluriannuel d’accessibilité 1](#_Toc201939922)

[I. Introduction 3](#_Toc201939923)

[II. Politique d’accessibilité 3](#_Toc201939924)

[III. Ressources humaines et financières affectées à l’accessibilité numérique 3](#_Toc201939925)

[IV. Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique 4](#_Toc201939926)

[1. Recrutement 4](#_Toc201939927)

[2. Actions de formation et de sensibilisation 4](#_Toc201939928)

[3. Spécification des exigences dans le cadre des appels d’offres et des expressions de besoin 5](#_Toc201939929)

[4. Adaptation des activités de mise en œuvre et de fonctionnement permanent 5](#_Toc201939930)

[5. Processus de contrôle et de validation 6](#_Toc201939931)

[6. Prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu’elles signalent des difficultés 6](#_Toc201939932)

[V. Périmètre technique et fonctionnel 6](#_Toc201939933)

[1. Recensement 6](#_Toc201939934)

[2. Évaluation et qualification 6](#_Toc201939935)

[3. Agenda planifié des interventions 6](#_Toc201939936)

[VI. Plans annuels 7](#_Toc201939937)

[VII. Annexe 1 8](#_Toc201939938)

[1. Sites ouverts au public 8](#_Toc201939939)

[2. Site à destination des agents de l’État 9](#_Toc201939940)

1. Introduction

L’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

1. Politique d’accessibilité

L’accessibilité numérique est une préoccupation majeure dans le cadre du développement et/ou de la mise à disposition de sites web ou d’applications par l’Agence pour l’informatique financière de l’État.

Au regard de cet enjeu, l’élaboration du schéma pluriannuel d’accessibilité numérique, associé à des plans annuels d’action, a pour objectif d’accompagner la mise en conformité au RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité) et l’amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L’élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du responsable de la délégation « dématérialisation de la commande publique, facturation électronique et système d’échange » (D2) et, au sein de cette délégation, de la responsable du département « Expérience utilisateurs et qualité numérique ».

1. Ressources humaines et financières affectées à l’accessibilité numérique

Les ressources humaines et financières sont décrites ci-dessous :

1. Le département « expérience utilisateur et qualité numérique » de l’AIFE comprend 3 agents formés aux problématiques d’accessibilité. Il est susceptible d’être renforcé par des prestataires en assistance à maitrise d’ouvrage en fonction des besoins. Il a pour rôle, pour ce qui concerne l’accessibilité :
   * de promouvoir l’accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
   * d’accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formations, d’assistance des responsables de projets ou de lignes de produits ;
   * de contrôler et de veiller à l’application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers ;
   * d’assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.
2. Lorsque nécessaire il peut être fait appel à des intervenants externes, afin d’accompagner l’AIFE dans la prise en compte de l’accessibilité ou pour la réalisation d’audits.

Les crédits et les emplois relatifs à l’accessibilité numérique sont identifiés, programmés et suivi dans le cadre des procédures de droit commun de l’AIFE. Les crédits hors titre 2 recouvrent les coûts externes relatifs aux actions de pilotage, d’accompagnement, de contrôle et d’audit.

1. ***Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique***

La prise en compte de l’accessibilité numérique se matérialise :

* lors du recrutement des membres de l’agence ;
* par des actions de formation et de sensibilisation des personnels ;
* par la spécification des exigences dans le cadre des appels d’offres et des expressions de besoin ;
* par une adaptation des activités de mise en œuvre et de maintien en condition opérationnelle des sites web et applications concernés ;
* par un processus de contrôle et de validation ;
* par la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu’elles signalent des difficultés.

Ces éléments sont détaillés ci-dessous :

1. Recrutement

Dès lors qu’un agent serait amené à travailler sur la construction de produit numérique comprenant des interfaces homme-machine ou à produire du contenu (audiovisuels, documentaires, graphiques) ou de les diffuser (contributeurs web, community managers) une attention particulière est portée sur les compétences en matière d’accessibilité numérique lors du recrutement des personnels intervenant sur les services numériques. Une information sera transmise en ce sens aux membres du comité de direction afin d’être intégrée dans les fiches de poste.

À défaut de compétences préexistantes, les nouveaux agents se verront proposer un parcours de sensibilisation et de formation.

1. Actions de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d’application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation sont organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications d’éditer et mettre en ligne des contenus accessibles ; piloter la réalisation des interfaces homme-machine conformément aux exigences fixées par le RGAA.

Des sessions de sensibilisation sont proposées aux responsables de produits et leurs équipes en charge de piloter la mise en œuvre d’interfaces homme-machine. Ces formations sont délivrées par le département Expérience utilisateurs et qualité numérique.

Des sessions de sensibilisation sont également proposées à l’ensemble des agents producteurs ou diffuseurs de contenus numériques au sein de l’AIFE.

Des actions de formation sont également proposées aux agents en charge de produire des contenus (audiovisuels, documentaires, graphiques) ou de les diffuser (contributeurs web, community managers) en fonction de leurs besoins et des outils de création et de diffusion utilisés.

En outre, les agents ont accès à des contenus en ligne mis à disposition par les administrations centrales : IGPDE et MENTOR.

Liste des formations disponibles auprès de l’IGPDE :

* [L’accessibilité numérique des sites et applications web : Game of code](https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1528-laccessibilite-numerique-des-sites-et-applications-web-game-of-code.html?search_query=RGAA&results=1) ;
* [Appliquer l'accessibilité aux interfaces web](https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1656-appliquer-l-accessibilite-aux-interfaces-web.html?search_query=Accessibilite&results=5) ;
* [Publier et organiser vos contenus sur economie.gouv.fr](https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/813-publier-et-organiser-vos-contenus-sur-economiegouvfr.html?search_query=Accessibilite&results=5) ;
* [Créer un PDF (vraiment) accessible - JN](https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1756-creer-un-pdf-vraiment-accessible-jn.html?search_query=Accessibilite&results=5) ;

Liste des formations disponibles sur MENTOR, plateforme interministérielle de formation :

* [L’accessibilité numérique selon votre métier](https://mentor.gouv.fr/course/view.php?id=866&section=1) ;
  + Module 1 : Accessibilité numérique
  + Module 2 : Consultation et cadrage
  + Module 3 : Conception fonctionnelle et graphique
  + Module 4 : Évaluation de l'accessibilité
  + Module 5 : Intégration et développement
  + Module 6 : Contribution éditoriale
* [Design et accessibilité des services publics numériques](https://mentor.gouv.fr/local/catalog/pages/training.php?trainingid=490) ;
* [L’essentiel de l'accessibilité de la communication de l'État](https://mentor.gouv.fr/local/catalog/pages/training.php?trainingid=262).

Ces actions de sensibilisation et de formation pourront être intégrées au plan de formation de l’AIFE, ainsi qu’au parcours de formation des nouveaux agents.

1. Spécification des exigences dans le cadre des appels d’offres et des expressions de besoin

Conformément au périmètre d’application de l’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, l’accessibilité numérique et la conformité au RGAA constituent des exigences qui sont formalisées :

* dans les cahiers des charges des appels d’offres, dans le cadre de la passation de nouveaux marchés, puis au moment de l’analyse des offres déposées par les candidats ;
* dans les expressions de besoins, dans le cadre de la commande de travaux afférents aux marchés existants.

Dans le cadre de ces appels d’offres, ces exigences sont prises en compte dans les critères d’évaluation des candidats.

1. Adaptation des activités de mise en œuvre et de fonctionnement permanent

Les objectifs d’accessibilité et de conformité au RGAA sont pris en compte dans toutes les phases d’un projet, dès le lancement, puis dans la conception, la recette-intégration et lors du transfert en fonctionnement permanent.

L’équipe expérience utilisateur et qualité web de l’AIFE peut être mobilisée pour accompagner les responsables de projet et de lignes de produits durant les phases de conception et de réalisation des contenus numériques, en mode projet ou fonctionnement permanent. L’équipe est également en charge de diffuser la documentation nécessaire à la production et à la diffusion de contenus respectant les critères d’accessibilité.

1. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fait l’objet, lors de la mise en service initiale, lors d’une mise à jour substantielle, d’une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d’un contrôle permettant d’établir une déclaration d’accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir l’indépendance et la neutralité, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n’aura pas été impliquée dans le projet ou par un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinées à l’établissement ou à la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

1. Prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu’elles signalent des difficultés

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes des utilisateurs, un lien vers un formulaire de contact est mis en place, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

1. Périmètre technique et fonctionnel
2. Recensement

L’AIFE gère, en décembre 2024, 22 services numériques dont la liste figure en Annexe 1.

1. Évaluation et qualification

Chaque site a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

1. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l’élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité conduisent à programmer les opérations de mise en conformité sur les années 2023 à 2025.

1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d’actions qui décrivent en détail les opérations visant à couvrir les besoins en matière d’accessibilité numérique de l’AIFE :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom | Lien d’accès | Date de mise à jour |
| Plan annuel 2023 | [Consulter le plan annuel d'accessibilité 2023 (pdf - 350 Ko)](https://aife.economie.gouv.fr/wp-content/uploads/2023/05/Plan-annuel-externe-accessibilite-AIFE-2023_VDEF.pdf) | 20/03/2023 |
| Plan annuel 2024 | [Consulter le plan annuel d’accessibilité 2024 (pdf – 213 Ko)](https://aife.economie.gouv.fr/wp-content/uploads/2024/12/PAA-AIFE-2024_VF.pdf) | 02/12/2024 |
| Plan annuel 2025 | À venir |  |

1. Annexe 1
2. Sites ouverts au public

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Site | Parcours usagers | Conformité |
| [Site de l’Agence pour l’informatique financière de l’État](https://aife.economie.gouv.fr/) | NA | Partiellement conforme |
| [Référentiel de Conception Numérique](https://aife.economie.gouv.fr/referentiel/) | NA | Partiellement conforme |
| Site Chorus Pro | [Portail de services](https://portail.chorus-pro.gouv.fr/) | Partiellement conforme |
| [IDP](https://idp.chorus-pro.gouv.fr/) | Partiellement conforme |
| [Factures de travaux](https://cpro.chorus-pro.gouv.fr/cpp/rechercheFacturesTravaux?execution=e5s1) | Partiellement conforme |
| [Factures émises](https://cpro.chorus-pro.gouv.fr/cpp/rechercheFacturesEmises?execution=e1s1) | Partiellement conforme |
| [Mémoire de frais de justice](https://cpro.chorus-pro.gouv.fr/cpp/memoireDeJustice?execution=e4s1) | Partiellement conforme |
| [Remboursement TIC-TICGN](https://cpro.chorus-pro.gouv.fr/cpp/demandeRemboursement?execution=e6s1) | Partiellement conforme |
| [Communauté Chorus Pro](https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/) | Non conforme |
| [DUME](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/) | Non conforme |
| [Certificat de cessibilité](https://cessions.chorus-pro.gouv.fr/) | Non conforme |
| [Consultations](https://consultation.chorus-pro.gouv.fr/#/consultation) | Partiellement conforme |
| [eSignatures](https://esignature.chorus-pro.gouv.fr/#/) | Partiellement conforme |
| [Portail de support mutualisé](https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_support) | NA | Partiellement conforme |
| [Plateforme des Achats de l’État (PLACE)](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise) | Entreprise | Partiellement conforme |
| [Plateforme d’Intermédiation pour les Services et la Transformation de l’État (PISTE)](https://piste.gouv.fr/) | NA | Non conforme |

1. Site à destination des agents de l’État

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Site | Parcours usagers | Conformité |
| Chorus | NA | Partiellement conforme |
| Chorus Formulaires | NA | Non conforme |
| Diapason | NA | Non conforme |
| Chorus DT | NA | Non conforme |
| Chorus Pro | Avis de publicité | Non conforme |
| Factures reçues | Partiellement conforme |
| Factures à valider | Partiellement conforme |
| Engagement | Partiellement conforme |
| Plateforme des Achats de l’État (PLACE) | Agent | Non conforme |
| Intranet de l’AIFE | NA | Non conforme |
| Tableau de bord de la qualité de l’expérience utilisateur | NA | Non conforme |